



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médicaments

Question écrite n° 52497

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les contrefaçons des médicaments qui, après avoir fait des ravages dans les pays sous-développés dont on peut rappeler les 2 500 morts du Niger lors d'une épidémie de méningite soignée par des vaccins contenant de l'eau, concernent dorénavant de nombreux pays. La France, jusqu'à ce jour relativement protégée contre ce phénomène grâce au principe de remboursement de la sécurité sociale, pourra-t-elle conserver cette faculté de proposer aux malades les remèdes renfermant les molécules efficaces et dûment brevetées, dans une Union européenne aux frontières de plus en plus inexistantes et dans un système de santé de plus en plus victime de choix ultra-libéraux ? Il lui demande s'il a la certitude que les pharmacies et tous les établissements de soins seront toujours approvisionnés en médicaments au-dessus de tout soupçon contenant le véritable principe actif pour éviter les différents drames survenus dans différents pays (Haïti, Inde, Cambodge, Cameroun...) et tout particulièrement les 200 000 décès sur le million de décès annuels dus au paludisme qui pourraient être évités si les médicaments employés étaient authentiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52497

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 7 décembre 2004, page 9641